**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022**

L’an deux mille vingt-deux et le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes ANSOURIAN Anne-Charlotte – PALIX Dominique - PHINERA-HORTH Karen – RUEL Adeline - Mrs AURIAS Mickaël - FEROUSSIER Jean-Michel - JOURDAN Maurice – MASSON Mathieu - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes AGUILAR Florence – BOUCHET Bernadette – DESBOS Pascale – Mr MARNAS Nans

*Madame BOUCHET Bernadette donne procuration à Madame PALIX Dominique*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr JOURDAN Maurice

* **ORDRE DU JOUR** :
* Vote des Taxes Foncières Bâties et Non Bâties
* Vote du Budget Primitif 2022 Commune et Assainissement
* Approbation rapport 2022 Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLET) Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron
* Appel à projets : opération patrimoine remarquable
* Saisine conseil d’état pour désacralisation église
* Discussion sur révision des divers tarifs (Assainissement, Salle des Fêtes, Cimetière, Garderie)
* Questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité et paraphé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Monsieur VIGNAL Dominique souhaite revenir sur l’augmentation du tarif du loyer de la Maison d’Assistantes Maternelles, ce point est prévu et sera évoqué dans les questions diverses.

**Vote des taxes foncières bâties et non bâties** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal l’état N°1259-COM relatif à la notification des produits prévisionnels et des taux d’imposition de 2022 des Taxes directes Locales pour 2022.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes.

Taxes Bases Taux Produit correspondant

Taxe foncière bâtie 573 700 33,27 % 190 870

Taxe foncière non bâtie 7 400 40,76 % 3 016

193 886

A ce produit attendu on ajoute les autres ressources fiscales, et les allocations compensatrices et on enlève la contribution du coefficient correcteur soit :

193886 + 7232 + 852 – 45013 = 156957 correspondants au montant prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale.

**Vote du Budget Primitif 2022 Commune et Assainissement** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget communal a été élaboré lors de 2 commissions des finances. Au niveau des dépenses de fonctionnement une forte augmentation des dépenses énergétiques a été prise en compte, les dépenses d’entretien de voirie seront désormais inscrites dans cette section faisant ainsi doubler les charges à caractère général.

Au niveau des dépenses d’investissement des choix ont été faits.

Ils concernent :

Le changement des ampoules d’éclairage public par des ampoules LED sur 5 ans

Groupe scolaire : réfection des faïences des sanitaires, réfection des cheneaux, fin du chantier de l’isolation extérieure, mise en place d’une tonnelle dans la cour côté salle des fêtes, mise en place d’une sonnette plus sécurisée. Acquisition d’un placard.

Mairie : isolation extérieure, déplacement climatisation et installation d’une climatisation réversible, réfection cheneaux.

Eglise : réfection quelques tuiles à remettre en place et sécurisation du bâtiment suite aux désordres.

Terrain sport : mise en place d’un parcours VTT et changement des panneaux de basket

Acquisition de tables de pique-nique en bois et bancs, d’un lave-vaisselle pour la salle des fêtes, de panneaux routiers, du remplacement du défibrillateur devant la mairie et acquisition d’un second qui sera positionné vers la salle des fêtes.

Etude pour l’OAP au-dessus de la Mairie et participation au Préau de Baix

Ce budget a été établi avec beaucoup de rigueur mais permet de réaliser de nouveaux projets.

Budget Assainissement : les travaux des Grads vont se terminer cette année.

En ce qui concerne le paiement des branchements il interviendra d’ici la fin de l’année et la facturation des redevances assainissement démarrera au 2éme semestre 2023.

Le Conseil Municipal après délibération par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention approuve et valide la proposition de Budget Primitif 2022 telle que présentée ci-dessous en ce qui concerne la commune et l’assainissement.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | | **RECETTES** | |
|  | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal |
| COMMUNE  Fonctionnement  Investissement | 550 993.21  431 818.61 | 550 993.21   431 818.61 | 550 993.21   431 818.61 | 550 993.21   431 818.61 |
| ASSAINISSEMENT  Exploitation  Investissement | 87 174.30  295 133.80 | 87 174.30  295 133.80 | 87 174.30  295 133.80 | 87 174.30  295 133.80 |

**Approbation rapport 2022 Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLET) Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :** Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées a été instituée par délibération de l’EPCI N° 2020-114 en date du 21 Juillet 2020.

Conformément à l’article 1609 nonies C du Code général des impôts, cette instance est en charge de l’analyse des charges transférées entre l’EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Vu la réunion de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées en date du 15 Mars 2022 et l’approbation à l’unanimité du rapport d’évaluation des charges de la Commune de Le Teil à la communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans la prise de compétence " Autorité organisatrice de la Mobilité " à compter du 01 Juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité

APPROUVE le rapport d’évaluation 2022 de la CLECT ci-annexé,

PREND ACTE que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**Appel à projets : opération patrimoine remarquable** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire un appel aux dons (mobilisation du mécénat populaire), mode d’action privilégié de la Fondation du Patrimoine permettant de financer en partie les programmes de restauration de qualité du patrimoine. Les dons effectués à la Fondation du Patrimoine ouvriront droit à des réductions d’impôts pour les particuliers et les entreprises. Après le montage de ce dossier de souscription, un appel à projet Opération patrimoine remarquable Auvergne Rhône Alpes pourra être déposé auprès de la Fondation de France. Le montant de la souscription devra cependant atteindre au moins 5 % du montant total des travaux de sécurisation soutenus.

Le Conseil Municipal, après délibération, AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier préalable au lancement d’une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation de France Auvergne Rhône Alpes.

**Désaffectation Eglise** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l’historique du dossier de l’église. Le bâtiment de l’église présente des désordres depuis plusieurs années et un arrêté interdisant l’accès a été pris en septembre 2019.

Un coût estimatif de sécurisation de ce bâtiment a été effectué en septembre 2020, il s’élève à 69600 Euros HT. Cette sécurisation permettra que le bâtiment ne s’effondre pas mais il ne sera pas réouvert au public dans sa totalité.

Un devis de consolidation avec démolition du chœur (partie la plus touchée) a été réalisé en Avril 2021 pour un coût de 398000 Euros HT. Nous n’avons obtenu à ce jour aucune aide financière.

Ce bâtiment n’est plus utilisé depuis de nombreuses années pour les offices et cérémonies qui se déroulent sur les communes voisines de Chomérac ou Saint Lager Bressac.

Monseigneur l’Evêque de Viviers a été sollicité à plusieurs reprises pour désaffecter l’église. La dernière réponse en date du 04 Mars 2022 réitère sa position à savoir ne pas désacraliser l’église.

Le Conseil Municipal, après délibération à l’unanimité :

Va constituer un dossier auprès du Bureau Central des Cultes pour demander la désaffectation de ce bâtiment permettant à la collectivité de lancer des travaux de sauvegarde du patrimoine et d’en faire un usage laïc au service de tous les habitants.

**Discussion sur révision de divers tarifs** : ce point est reporté à un prochain conseil municipal, les tarifs pratiqués sur les communes aux alentours n’étant pas encore

connus.

**Compte rendu conseil d’école** : les effectifs se maintiennent, la remise des calculettes aux enfants partant en 6éme se fera cette année lors de la fête de l’école.

Samedi 09 Avril un carnaval est organisé par l’Amicale Laïque. Avant le début de la manifestation un élu remettra les clés de la ville au Président.

Les sommes allouées cette année pour le budget de l’école s’élèvent à 9784.18 Euros contre 8621.49 Euros en 2021.

**Révision du loyer de la Maison des Assistantes Maternelles** : Madame le Maire rappelle que le calcul de la révision du prix du loyer a été indexé sur l’indice national du coût de la construction. Avec cet indice l’augmentation du loyer est de 41.13 Euros par mois portant le loyer à 641.13 Euros au lieu de 600 Euros. Les représentantes de la MAM souhaite qu’un avenant au bail soit rédigé pour prendre comme référence l’indice des loyers à la place de l’indice à la construction. Il est rappelé que les frais concernant l’aménagement de ce local ont été pris en charge par la collectivité et qu’une année gratuite de loyers a été accordée. Les assistantes maternelles privées n’ont pas bénéficié de ces avantages. Après les arguments énoncés le loyer ne sera pas modifié et restera indexé sur le coût de la construction qui peut évoluer à la baisse ou à la hausse.

**Soutien Cinéma Le Vivarais** : suite à la subvention allouée au Cinéma Le Vivarais, le responsable a adressé un courriel de remerciements.

**Réunions de quartiers** : elles vont être organisées au printemps les samedis matin, le découpage des quartiers et le calendrier vont être réalisés.

**Vœux du Maire** : comme il avait été indiqué en début d’année, un moment convivial sera organisé en extérieur le Mercredi 01 Juin à 18 Heures, ce moment sera suivi

D’un spectacle de la Cascade.

**Elections présidentielles** : elles se dérouleront les 10 et 24 Avril prochain de 8 Heures à 19 Heures. Les permanences sont mises à jour ainsi :

1er tour 10/04

8H à 10H PALIX.D – TAVERNIER.D - PHINERA-HORTH.K

10H à 12H PALIX.D – TAVERNIER.D – PHINERA-HORTH.K

12H à 14H JOURDAN.M – VIGNAL.D – FEROUSSIER.JM

14H à 16H PALIX.D – VIGNAL.D – AURIAS.M

16H à 19H PALIX.D – TAVERNIER.D – PHINERA-HORTH.K

2éme tour 24/04

8H à 10H PALIX.D – ANSOURIAN.AC – JOURDAN.M

10H à 12H PALIX.D – DESBOS.P – AURIAS.M

12H à 14H PALIX.D – FEROUSSIER.JM – ANSOURIAN.AC

14H à 16H PALIX.D – VIGNAL.D – MASSON.M

16H à 19H PALIX.D – ANSOURIAN.AC – JOURDAN.M

**Rapport activité sapeurs-pompiers Le Pouzin** : suite au comité de gestion le rapport d’activité est disponible en Mairie.

Séance levée à 20 Heures 05.

Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 08 Avril 2022,

Le Secrétaire de Séance, Madame le Maire,